

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 16 juin 2025

Le 16 juin 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de

Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-57 : Modification de la demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025 pour la création de sous stations et de dessertes de chauffage urbain du site Lucie Aubrac (salle polyvalente, logement et piscine)

Rapporteur : Martine CHEVAUCHERIE

Date de convocation du Conseil municipal : 10 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Andrée COLLIN
Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR
Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean Claude GALAN à Josette DURLIN - Pascal CAVALIERE à Andrée COLLIN
Fatima SABI à Vincent BUNEL - Hervé DROILLARD à Ahmed ASFOR
Nicole BONNAL à Kamel MEHERZI - Céline PROUHET à Nathalie LACUEY
Olivier SAILHAN à Justine ADENIS - Sandrine TIGNOL à Jean-Jacques PUYOBRAU
Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT

Absents excusés

Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET

Absents

Nicolas CALT - Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 19 – Nombre de procurations : 9 – Nombre de votants : 28

Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Depuis l'adoption du projet de délibération en date du 30 septembre 2024 N°20240930-25 relatif au sujet en objet, de nouvelles études et diagnostics ont été réalisés. Ces éléments actualisés permettent désormais d'envisager un déploiement élargi du projet initial, incluant l'intégration de bâtiments supplémentaires au périmètre d'intervention.

Aujourd'hui, le bâtiment Lucie Aubrac, le logement de fonction attenant et la piscine municipale sont encore alimentés par des installations vieillissantes ou défectueuses. Ces systèmes sont à la fois peu performants sur le plan énergétique et émetteurs de gaz à effet de serre.

Or, ces trois bâtiments se situent à proximité directe du réseau de chaleur urbain (RCU), qui constitue une opportunité stratégique en raison de sa capacité à fournir une énergie majoritairement renouvelable. Une étude de faisabilité a confirmé la possibilité de raccorder ces équipements au RCU grâce à la création d'une sous-station dédiée dans le bâtiment Lucie Aubrac, et à l'adaptation des installations existantes pour assurer la desserte de l'ensemble des usages : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, traitement de l'air et chauffage des bassins.

Dans ce cadre, le projet prévoit également la mise en œuvre d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC) / Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Ce dispositif permettra un pilotage fin des consommations, une régulation optimisée des installations, ainsi qu'un suivi énergétique continu et centralisé. Il contribuera directement à l'amélioration de la performance énergétique globale de l'opération et à la réduction durable des charges de fonctionnement.

Problématique et enjeux

Les équipements actuels présentent plusieurs limites qui justifient une intervention prioritaire. D'un point de vue environnemental, leur fonctionnement génère une quantité importante de gaz à effet de serre, incompatible avec les objectifs de réduction fixés au niveau national. Sur le plan économique, leur faible performance engendre des coûts d'exploitation élevés, instables et difficilement soutenables à long terme.

Enfin, sur le plan patrimonial, ces bâtiments présentent un besoin évident de modernisation technique, tant pour améliorer leur efficacité énergétique que pour garantir le confort des usagers, en particulier dans les équipements Aubrac et la piscine municipale.

Dans un contexte de renforcement des obligations nationales en matière de sobriété énergétique, notamment à travers le dispositif Éco Énergie Tertiaire et les objectifs européens de neutralité carbone, il est essentiel que la commune anticipe et mette en œuvre des actions concrètes pour faire évoluer son patrimoine public vers un modèle plus vertueux.

Objectifs du projet

Le projet a pour ambition de transformer en profondeur le mode d'alimentation en énergie de trois équipements de la commune. Le raccordement au réseau de chaleur urbain permettra non seulement de sécuriser l'approvisionnement en énergie, mais aussi de garantir une source majoritairement renouvelable et faiblement émettrice de gaz à effet de serre.

L'opération vise ainsi une réduction d'au moins 40 % de la consommation d'énergie finale sur les usages réglementés, en conformité avec les critères du Fonds Vert. Elle doit également générer une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre, contribuant aux objectifs de neutralité carbone. Le confort thermique des usagers, en particulier dans un environnement exigeant comme la piscine municipale, sera nettement amélioré grâce à une chaleur plus constante et mieux répartie.

Le projet prévoit aussi l'intégration d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC) / Gestion Technique du Bâtiment (GTB), permettant un pilotage intelligent, réactif et centralisé des installations. Cette solution apportera une régulation fine des températures, un suivi précis

des consommations, ainsi qu'une optimisation des rendements énergétiques, tout en limitant les pertes et les dérives de fonctionnement.

Enfin, ce projet représente une opportunité d'optimiser durablement les charges d'exploitation de ces équipements, dans un contexte économique où la stabilité et la prévisibilité des coûts énergétiques sont devenues des enjeux majeurs pour les collectivités.

Inscription dans la dynamique territoriale

Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de transition écologique conduite par la collectivité, en cohérence avec les orientations du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Il répond aux exigences croissantes imposées aux collectivités en matière de performance énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier pour les bâtiments publics à fort usage.

En choisissant de moderniser des équipements stratégiques et visibles, la commune renforce la cohérence et l'exemplarité de son action publique. Elle valorise par ailleurs une énergie locale et renouvelable, issue d'un réseau de chaleur urbain faiblement émetteur, contribuant ainsi à la souveraineté énergétique du territoire.

Cette opération participe aussi à la structuration d'un modèle de gestion patrimoniale plus résilient, capable de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de long terme. Elle constitue une étape clé vers un patrimoine communal sobre, performant et durable, et pourrait servir de référence pour d'autres projets similaires à venir.

Plan de financement

Dépenses	Montant HT de l'opération	Recettes	Montant HT	%
RCU Création local sous station et desserte Espace Lucie Aubrac, Piscine	600 000€	Participation communale	120 022,93€	20%
		DSIL/2025	44 977,07€	7%
		Fonds Vert/2025	435 000,00€	73%
TOTAL HT	600 000€		600 000,00€	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis des commissions réunies « Urbanisme et Patrimoine » ; « Transition Ecologique, Mobilité et Egalité Femmes-Hommes » ; « Environnement et Cadre de vie » en date du 3 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le principe du raccordement du bâtiment Aubrac, du logement de fonction et de la piscine municipale au réseau de chaleur urbain, incluant la création d'une sous-station, l'adaptation des installations existantes, et la mise en place d'un système de GTC/GTB ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des dispositifs de financement mobilisables, notamment le Fonds Vert, pour la réalisation de cette opération, et à signer tout document afférent à la conduite du projet, y compris les demandes de subventions et les conventions nécessaires ;

DECIDE l'inscription de cette opération au budget communal, en autorisant les crédits nécessaires à sa réalisation, dans le cadre du plan de financement prévisionnel à établir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Martine **CHEVAUCHERIE**
Secrétaire de séance

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication